



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 03 octobre 2006
N° CERTA-2006-AVI-418

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité du logiciel TYPO3

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-AVI-418>

Gestion du document

| | |
|-----------------------------|---|
| Référence | CERTA-2006-AVI-418 |
| Titre | Vulnérabilité du logiciel TYPO3 |
| Date de la première version | 03 octobre 2006 |
| Date de la dernière version | – |
| Source(s) | Bulletin de sécurité TYPO3 du 11 septembre 2006 |
| Pièce(s) jointe(s) | Aucune |

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

TYPO3 versions antérieures à la version 4.0.2.

3 Description

Une vulnérabilité de type *Injection de code indirecte (Cross Site Scripting)* a été découverte dans le logiciel de gestion de contenu TYPO3. Cette vulnérabilité peut être exploitée par une personne mal intentionnée afin d'injecter du code `Javascript` dans une ou plusieurs pages du site vulnérable.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Site de l'éditeur :
<http://typo3.org>
- Bulletin de sécurité du 11 septembre 2006 :
<http://typo3.org/teams/security/security-bulletins/typo3-20060911-1>

Gestion détaillée du document

03 octobre 2006 version initiale.